Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-La-Hague-Des-produits-de-fissions-non-agites-pendant-plus-de-24-heures-ou-quand-Areva-ne-maitrise-pas-le-risque-d-echauffement-et-de-perte-de-confinement

28 décembre 2017

France : La Hague : Des produits de fissions non agités pendant plus de 24 heures, ou quand Areva ne maitrise pas le risque d'échauffement et de perte de confinement

Les produits de fissions doivent être en permanence agités pour éviter tout risque d'échauffement et la perte de confinement des matières radioactives. Les règles d'exploitation de La Hague imposent que cette agitation ne soit jamais interrompue plus de 24 heures. Or courant novembre 2017, le système d'agitation d'une cuve de l'atelier de « haute activité pour le traitement des produits de fission » est resté à l'arrêt 29 heures. Ni les actions de surveillance des paramètres de fonctionnement de l'unité, ni les vérifications réalisées dans les installations lors de la ronde de nuit n'ont permis à AREVA NC de détecter rapidement l'arrêt du dispositif d'agitation. L'évènement a été classé au niveau 1 le 20 décembre 2017.

Ce que dit l'ASN :

Le 28/12/2017

Usine de traitement des combustibles irradiés (UP2 400) - Transformation de substances radioactives - AREVA

Non-respect de dispositions de prévention du risque d'échauffement de solutions de produits de fission dans une cuve d'entreposage de l'atelier HAPF

Le 21 novembre 2017, AREVA NC a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement de la durée autorisée par les règles générales d'exploitation (RGE) concernant l'arrêt du dispositif d'agitation de solutions de produits de fission

entreposées dans la cuve 2720-20 de l'atelier de « haute activité pour le traitement des produits de fission » (HAPF).

L'unité 2720 de l'atelier HAPF comprend quatre cuves destinées à l'entreposage de solutions après leur traitement par évaporateur. **La cuve 2720-20 renferme des solutions de produits de fission à forte teneur en molybdène, résultant du traitement passé de combustibles usés de la filière UNGG** [1].

Un dispositif d'agitation doit permettre d'éviter l'échauffement des solutions et la création de points chauds en fond de cuve, qui pourraient provoquer la perte du confinement des substances radioactives. Les RGE imposent que cette agitation des solutions ne soit jamais interrompue plus de 24 heures.

Ni les actions de surveillance des paramètres de fonctionnement de l'unité 2720 réalisées en salle de conduite les 17 et 18 novembre 2017, ni les actions de vérification réalisées dans les installations lors de la ronde de nuit n'ont permis à AREVA NC de détecter rapidement l'arrêt du dispositif d'agitation. Cette détection a eu lieu le 18 novembre 2017, après 29 heures d'arrêt du dispositif d'agitation.

AREVA NC a vérifié que les mesures de températures sous le fond de la cuve 2720-20 n'avaient pas évolué durant l'interruption du dispositif d'agitation, restant inférieures à la valeur limite de 55 °C prescrite par le référentiel d'exploitation.

L'ASN a demandé à AREVA NC de lui présenter, en complément des éléments de la déclaration du 21 novembre 2017, une analyse plus approfondie des causes et circonstances de cet événement.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur le personnel, ni sur l'environnement. Le confinement des substances radioactives a été assuré. Cependant, en raison du non-respect de consignes d'exploitation, celui-ci a été classé, le 20 décembre 2017, au niveau 1 de l'échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-de-dispositions-de-prevention-du-risque-d-echauffement-de-solutions

---

Ce que dit Areva :

Le 20/12/2017

Déclaration d'un événement de niveau 1 à l'usine AREVA la Hague

Le 18 novembre 2017, dans l'usine UP2 400 à l'arrêt pour démantèlement, le système d'agitation d'une cuve contenant des solutions à faible pouvoir thermique a été interrompu près de 5 heures au-delà du délai autorisé de 24 heures.

Durant l'interruption de l'agitation, la température des solutions est restée stable à 24°C, inférieure à la valeur d'alerte fixée à 50°C.

Le dispositif d'agitation permet d'éviter l'accumulation de chaleur en fond de cuve, laquelle est conçue pour recevoir des solutions à fort pouvoir thermique.

A la détection de l'événement par les équipes d'exploitation, le système d'agitation a été remis en fonctionnement.

L’événement n’ayant pas eu de conséquence pour le personnel, l’environnement et l’installation concernée, **il avait été initialement proposé à l’Autorité de Sûreté Nucléaire un classement au niveau 0** sous l’échelle internationale des événements nucléaires (INES). **Toutefois, l’analyse ayant conduit à identifier des dysfonctionnements à l’origine du non-respect de consignes d’exploitation**, il est proposé à l’ASN de classer cet événement au **niveau 1** sur l’échelle INES.

https://www.new.areva.com/FR/actualites-11045/declaration-d-un-evenement-de-niveau-1-a-l-usine-areva-la-hague.html

---

Notes

[1] Uranium Naturel Graphite Gaz